

# Une motion pour dénoncer les emprunts toxiques, héritage de la calamiteuse gestion 2001-2007 de notre ville



*La gestion UMP a laissé à la ville d'Argenteuil une triste dette...toxique à plus de 96%. U  
Chambre régionale des Comptes !*

*Des produits économiquement dangereux qui sont aujourd'hui en grande partie interdits de commercialisation.*

*J'ai souhaité présenter au Conseil municipal du 13 décembre au nom de la majorité municipale une motion à ce sujet.*

*Depuis 2008, nous avons engagé un redressement de nos finances locales : des dépenses maîtrisées, un budget sain, tout en mettant en oeuvre po  
politiques publiques nouvelles et des investissements durables ! La lutte contre les emprunts toxiques contractés par nos prédécesseurs fait p  
gestion.*

## **Motion**

### **Pour un soutien de l'Etat et des organismes bancaires aux villes victimes des emprunts toxiques**

Les emprunts dits "structurés", ou encore toxiques, ont pour objectif d'abaisser artificiellement les charges financières des collectivités les contractant  
de remboursement d'un crédit. En contrepartie, les années suivantes, l'évolution de la partie variable de son taux d'intérêt devient de plus en plus inc  
maîtrisable, car soumise aux aléas des fluctuations de taux de change entre plusieurs monnaies étrangères et du cours des matières premières (selc  
caractéristiques des produits dérivés).

**Ainsi conçu sur un dangereux artifice technique, ce type d'emprunts a été proposé par des organismes bancaires à des élus locaux in  
notamment le cas à Argenteuil, où la dette de la ville était, en 2008, composée à 96% d'emprunts "toxiques".**

Les banques ont entraîné de nombreux gestionnaires locaux dans une politique d'emprunt particulièrement hasardeuse, leur faisant miroiter des cor  
compétitives par rapport à des emprunts classiques. Si des centaines de communes ont cédé à ces propositions, peu d'entre elles cependant l'ont fa  
importantes que la Ville d'Argenteuil.

**La banque Dexia, ex Crédit local de France, a notamment saisi l'occasion qui lui était offerte, en proposant sa caution « morale  
argenteuillais aux abois, qui cherchaient en effet à mobiliser tous les expédients disponibles pour éviter une hausse de la fiscalité  
pensaient pouvoir repousser après les élections municipales de mars 2008.**

Face à ces politiques d'emprunt hasardeuses, les services de l'Etat, pourtant habituellement plus suspicieux à l'égard des collectivités locales, se sc  
garde, et n'ont pas mobilisé les mécanismes d'alerte prudentielle qu'ils ont eux-mêmes mis en place concernant leurs actes financiers et budgétaires.

**Ce n'est que tardivement, en observant que des techniques d'emprunts quasi-similaires causaient d'importants dégâts outre-Atlantiqu  
») et devant la menace réelle d'une défaillance générale des emprunteurs locaux, que le Gouvernement a demandé à l'Inspecti  
d'expertiser ces produits financiers.**

Cette mission d'expertise a conduit à élaborer une charte, dite charte Gissler, sur la base de laquelle il ressort que plus de 45% des emprunts que l  
dans les années 2005 à 2007, devraient aujourd'hui être interdits.

Malgré ces constats sans équivoque, qui établissent clairement la responsabilité conjointe des banques et des services de l'Etat, insuffisamment vigi  
faire face aux obligations qui en résultent, sans qu'aucun de ceux-ci n'acceptent, pour l'instant, d'assumer ses responsabilités.

**La Ville poursuit, depuis deux ans, avec détermination la recherche de solutions de sortie de ces emprunts sans trouver auprès de  
réactivité qu'on serait en droit d'attendre de prêteurs indécents, qui ont proposé des produits financiers aujourd'hui interdits à la vente.**

De son côté, l'Etat, se réfugiant opportunément derrière le principe de libre administration des collectivités territoriales, refuse de s'engager dans u  
financièrement.

Cependant, les collectivités territoriales victimes de ces produits bancaires, ne peuvent faire porter sur les seules capacités contributives des habitants de ces derniers.

Il importe désormais que non seulement les banques concernées, au premier rang desquelles la banque Dexia, mais également l'Etat, tirant les conclusions des travaux de la commission « Gissler », apportent leur contribution active et concrète à la remise en ordre des engagements antérieurs.

**Le Conseil Municipal de la Ville d'Argenteuil demande en conséquence :**

- Que l'Etat mette en place une commission nationale composée d'experts et de représentants des collectivités territoriales ayant pour mission d'établir une réglementation permettant d'interdire explicitement, à l'avenir, la souscription d'emprunts manifestement spéculatifs.
- Que l'Etat impose aux organismes bancaires qui ont proposé des produits structurés de négocier avec les collectivités les plus exposées, des plans de remboursement.
- Qu'enfin, ainsi que le proposent d'ores et déjà de nombreuses collectivités particulièrement touchées, un organisme partenarial composé de collectivités territoriales soit mis en place et chargé de gérer un fonds de défaisance de ces emprunts; fonds qui serait alimenté par des contributions proportionnelles des encours qu'elles ont générés, et des profits qu'elles en ont retirés.

Vendredi 17 décembre 2010

- Publié dans : [Argenteuil](#)

## Fiers d'être Argenteuillais !



>> Je souhaite m'engager aux côtés de Philippe DOUCET et de l'équipe Fiers d'être Argenteuillais

[cliquez ici](#)

## Quelques stats

Depuis la création du blog en 2005 :

+ 500.000 pages vues

+ 150.000 visiteurs uniques

Et au mois de juin 2010 :

2845 visiteurs uniques

5808 pages vues

---

[Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Rémunération en droits d'auteur](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)